



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 DÉCEMBRE 2017**

Numéro

DEL 2017.12.13/211

Thème : SPORTS 2

Objet : DEMANDE DE
REMBOURSEMENT
ABONNEMENT PISCINE
POUR MOTIF LÉGITIME.

Convocation**Date :** 07/12/2017**Affichage :** 07/12/2017**Nombre de membres
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 23**Nombre de
suffrages****exprimés :** 31

Le **mercredi 13 décembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie; BOVETTO Fanny donne pouvoir DJEFFAL Mohamed; MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard; MARCHELLO Marie donne pouvoir à FABRE Mireille; JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain; ROMAIN Manuel donne pouvoir à RASTELLO Ann; ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain; DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Bruno DAVANTURE

La délibération n° 2017.04.26/073 concernant les tarifs du parc 1326 prévoit la possibilité de rembourser un abonnement souscrit à la piscine ou à la patinoire pour motif légitime et sérieux. En date du 26 avril 2017, la collectivité a reçu une demande de remboursement d'un abonnement à la formation BNSSA d'un montant de 380 euros émanant d'une personne en possession d'un certificat médical qui souhaite bénéficier de cette mesure puisque son état de santé lui interdit la pratique de la natation.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le remboursement d'un abonnement à la formation BNSSA d'un montant de 380 euros pour raison médicale, conformément à la délibération n° 2017.04.26/073 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

20 DEC. 2017

**Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services,**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

